



MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

B. P. 1044 KIGALI

Gikongoro

Kigali, le 02/12/1982

N° 73/12.04/04

DEP
AT

D'accord
13.12.82

Réf. N° :

Annexe :

Objet : **Congé Annuel 1982.**

Monsieur HISHAMUNDA Charles
Stagiaire à KAVUMU-NYABISINDU.

A traiter par *Jeunesse / DIVENC*
Date entrée : *2/12/82*
Classement : *6154/1204*
10/12/82

Monsieur,

Référence faite à vos lettres du 16/11/1982 et du 27/11/1982 toutes deux relatives à l'objet repris en marge, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'il n'est pas question de me demander un tel congé, alors que vous êtes encore en stage de formation.

Je vous demanderais plutôt de vous adresser au Directeur de l'Etablissement qui connaît mieux que moi le programme et la durée de votre stage et auquel vous dépendez directement pour le moment.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma très haute considération.

L'Encadreur Régional de
la Jeunesse et des Sports
MUSONERA Athanase.



C.P.I.à:

✓-Monsieur le Ministre de
la Jeunesse et des Sports
KIGALI.

-Monsieur le Préfet de Préfecture
GIKONGORO.